



Conciliation études-travail dans le Val

Carmen Ingraham
Agent de projets

En 2010, le CLD a mis sur pied le **Programme Conciliation études-travail**, un projet né de la volonté de plusieurs partenaires socio-économiques du Val-Saint-François d'encourager la persévérance scolaire des jeunes de la région. Ce programme vise à sensibiliser les employeurs, les jeunes, les intervenants auprès des jeunes, les parents et la population en général à l'importance d'une conciliation réussie entre les études et le travail. Surtout, le programme vise à obtenir l'engagement de tous ces acteurs, notamment des employeurs, de favoriser la réussite éducative de notre jeune relève et ainsi, assurer la région d'une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante pour l'avenir.

Le **Programme Conciliation études-travail** offre une certification aux employeurs qui leur procure plusieurs avantages, tels que l'occasion de s'impliquer dans leur communauté et de profiter d'une reconnaissance publique en tant qu'employeur certifié dans les médias. En adhérant au pro-

gramme, l'employeur s'engage à :

- Allouer aux étudiants employés un horaire de travail favorisant leur réussite éducative, idéalement entre 10 et 15 heures par semaine, pour un maximum de 20 heures;
- Prévoir un horaire de travail adapté et plus particulièrement lors de la période d'examen, de travaux ou de congé, etc.;
- Valoriser la poursuite des études et l'obtention d'un premier diplôme.

En plus, chaque étudiant-employé embauché par un employeur certifié a la responsabilité de :

- Aviser son employeur de son horaire de cours;
- Informer son employeur des périodes d'examen et de travaux;
- Travailler uniquement en dehors de ses heures de cours;
- Parler de ses difficultés de concilier ses études et son travail à son employeur, à ses enseignants et à ses parents.

À ce jour, il y a un total de vingt-trois employeurs certifiés « conciliants » dans le Val Saint-François. La liste des employeurs certifiés se trouve sur le site web du Programme www.jechoisismonemployeur.com.

Le **Programme Conciliation études-travail** a été présenté également à tous les étudiants de troisième, quatrième et cinquième secondaire ainsi qu'à tous les enseignants aux écoles secondaires du Val-Saint-François. Pour les parents qui aimeraient avoir plus d'informations au su-

Comme employeur,
j'engage et je m'engage

[À ce jour, il y a un total de vingt-trois employeurs certifiés...]

jet du programme, vous aurez l'occasion de parler avec l'agente de projet, Carmen Ingraham, à son kiosque lors de la remise du premier bulletin aux écoles secondaires.

Vous pouvez également la contacter par téléphone au 819 574-4006 ou par courriel à etudes-travail@val-saint-francois.com.

SPÉCIAL 20^e ANNIVERSAIRE

14 MACHINES EN STOCK

Modèles neufs à partir de 15 000 \$
Modèles d'essais à partir de 8 000 \$



Réduction supplémentaire à l'achat lors de l'inscription à la formation de pilote

L'ART ET LE PLAISIR DE VOLER EN TOUTE SÉCURITÉ



La technologie avancée du parachute motorisé

Usinage Valmecot inc.

Gerry Racicot inventeur, propriétaire
Fabricant de Sea-Bow
5583, chemin de l'Aéroport, Valcourt
Tél. : 450 532-2945

Pour nous contacter, voir notre site Internet

www.sea-bow.ca

Courriel : info@sea-bow.ca

2175127

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT

9040-B, rue de la Montagne
Valcourt Qc J0E 2L0
(450) 532-2688

www.cantonvalcourt.qc.ca
info@cantonvalcourt.qc.ca



Au Pied de la Montagne

Programme incitatif d'accès à la propriété

Vente à terme selon les conditions suivantes :

- 2000 \$ lors de la vente
- Deuxième versement équivalent à 2/3 du solde du prix de vente à la date du premier anniversaire de l'achat
- Dernier versement équivalent au tiers du solde du prix de vente à la date du deuxième anniversaire de l'achat, gratuit si construit dans les 2 ans suivants la signature de l'acte de vente.